

**Procès-Verbal de la séance
du Conseil Municipal
du
Vendredi 07 avril 2023 à 14h30.**

Président : Alain BARALE- Maire

Présents : MM. BAIN Chantal - CAMOIN Yves – GAYMARD Marie-José GRANDAZZI Sandrine - LAUGIER Lucette -LUCAS Aurore et TROIN François.

Suite à un empêchement (téléphonique et incendie) M. BIGHETTI de FLOGNY Charles a pris la séance en cours et est arrivé à 16h40.

Secrétaire de séance : TROIN François

- Adoption du compte-rendu de la séance du 10 mars 2023

Mme LAUGIER et Mme GRANDAZZI Souhaitent rajouter au paragraphe concernant la sécheresse : « qu'elles sont solidaires pour les recherches en eau, mais elles souhaitent que l'on tienne compte des agriculteurs »

Cette modification est acceptée et le compte rendu de la séance du 10 mars 2023 est adopté l'unanimité.

I- Finances :

1- Budget Principal

a. Vote du compte Administratif 2022

Le Conseil Municipal DESIGNÉ M. CAMOIN Yves 1^{er} Adjoint, pour présider au vote du Compte administratif et **ADOpte** par **8 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention**, le compte administratif de l'exercice 2022, arrêté comme suit:

Résultats N-1		Opérations Exercice		Résultats	Restes à Réaliser	
		Dépenses	Recettes		Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 072 494,19	682 517,23	832 430,95	1 222 407,91		
Investissement	168 262,55	214 498,36	349 327,97	303 092,16	861 270,08	173 884,90
Totaux	1 240 756,75	897 015,59	1 181 758,92	1 525 500,07	861 270,08	173 884,90

Délibération à l'unanimité

b. Affectation du résultat 2022

le Conseil Municipal **ACCEPTE** l'**AFFECTATION** des résultats de l'exercice 2022, ci-dessous :

Résultat de fonctionnement	
Résultat de l'exercice	+ 149 913,72
Résultats antérieurs reportés Ligne 002	+ 1 072 494,19
Résultats à affecter	+ 1 222 407,91
<u>Solde d'exécution d'investissement</u>	
D 001 (besoin de financement)	
R 001 (excédent de financement)	+ 303 092,16
<u>Solde des restes à réaliser d'investissement</u>	
Besoin de financement	- 687 385,90
Excédent de financement	
Besoin de financement	- 384 293,74
TOTAL à REPORTER	+ 1 525 627,07
Affectation en réserves R 1068 en investissement	384 293,74
Report en fonctionnement R 002	838 114,17
Report en investissement R001	303 092,16

Délibération à l'unanimité

c. Vote du Compte de Gestion

Le Conseil Municipal, par 09 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, adopte le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2022 et dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

Délibération à l'unanimité

d. Vote du Budget Primitif 2023

Le Conseil Municipal, par 9 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, Adopte le budget primitif de l'exercice 2023 arrête comme suit :

	DÉPENSES en Euros	RECETTES en Euros
	Section Fonctionnement	
Résultat reporté	0,00	838 114,17
Crédits reportés	0,00	0,00
Crédits nouveaux	1 089 395,00	251 280,83
Total de la section	1 089 395,00	1 089 395,00
	Section Investissement	
Résultat reporté	0,00	303 092,16
Crédits reportés	61 270,08	173 884,18
Crédits nouveaux	1 025 055,92	1 409 349,66
Total de la section	1 886 326,00	1 886 326,00
TOTAL GÉNÉRAL	2 975 721,00	2 975 721,00

Délibération à l'unanimité

e. Vote des taxes locales

Le Conseil municipal, décide de maintenir les taux de l'année précédente, pour l'année 2023 comme suit :

- taxe d'habitation : 9,67 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 36,50 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 78,44 %

Délibération à l'unanimité

f. Régie Aire de camping-car – Modification du tarif du jeton

Monsieur le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal en date du 23/03/2007, créant la régie de camping-car et fixant le tarif du jeton à 3,00 €.

Il propose d'augmenter le tarif de celui-ci à 5,00 €, à compter de l'ouverture de l'Aire de camping-car, le 08/04/2023.

Le Conseil Municipal fixe le tarif du jeton à 5,00 € à compter du 08/04/2023.

Délibération à l'unanimité

II- Foncier - Acquisition des parcelles K 155 et K 158 à l'euro symbolique

Monsieur le Maire fait part de la proposition de Mme CIMINO et de Mme BERENGUIER, qui propose de vendre à l'euro symbolique, leurs parcelles respectives K 155 e K 158.

Le Conseil Municipal :

- Accepte ces ventes à l'euro symbolique
- S'engage à prendre en charge les frais de notaire
- Charge leurs notaires respectifs de la vente des parcelles K 155 et K158.
- Autorise le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ces ventes.

- **Délibération à l'unanimité**

III- Travaux – Appel à projet de la Région Provence Alpes Côte d'Azur : Plantation d'arbres en bordure de rivière.

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée d'un appel à projet de la Région Provence Alpes Côte d'Azur, concernant la plantation d'arbres en bordure de rivière.

Il propose de réaliser des plantations de 6 arbres, d'essences locales (tilleuls, micocouliers, et saules) sur le bord de l'Artuby, au lieu-dit l'Ecluse, dans la partie non ombragée.

Pour cela, il dépose sur le bureau de l'assemblée un devis établi par l'entreprise ALH Jardins, d'un montant de **4 692 € HT** et propose de solliciter l'aide de la Région, à hauteur de 70 %, soit un montant de 3 285,00 €.

Le Conseil Municipal décide de solliciter, l'aide financière de la Région Provence Alpes Côte d'Azur au travers l'appel à projet : Plantation d'arbres en bordure de rivière., avec un financement exceptionnel à hauteur de 70 %, soit une subvention de **3 285,00 € H.T** et d'autoriser le Maire à déposer le dossier d'appel à projet.

Cette délibération sera rattachée à la séance du 10/03/2023

Délibération à l'unanimité

IV- Intercommunalité- Symielecvar :

Par délibérations en dates respectives du 23/09/2021, 30/06/2022, les communes de **ROQUEBRUNE SUR ARGENS** et **PUGET SUR ARGENS** ont acté la reprise de la compétence optionnelle n°7 « IRVE » pour la transférer à la Communauté d'Agglomération Estérel Côte d'Azur qui a rejoint un réseau de bornes de recharge existant situé dans le département des Alpes Maritimes composé de plusieurs EPCI à fiscalité propre :

- Cannes Pays de Lérins
- Sophia Antipolis
- Pays de Grasse

Par délibération en date du 14/12/2022 la commune de **CARCES** a acté le transfert de la compétence n°8 « Maintenance de l'éclairage public » au profit du SYMIELECVAR.

Par délibération en date du 26/01/2023 la commune de **GONFARON** a acté le transfert de la compétence n°8« Maintenance de l'éclairage public » au profit du SYMIELECVAR.

Par délibération en date du 10/02/2023 la **Communauté d'Agglomération de la Provence Verte (CAPV)**, a acté le transfert de la compétence n°7« Réseau de prise de charge électrique » au profit du SYMIELECVAR.

Le Comité Syndical du SYMIELECVAR a délibéré favorablement :

- Le 09 mars 2023 pour approuver les transferts et reprises de compétences énoncées ci-dessus.

Considérant que, conformément à l'article L5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales et à la loi n°2004-809 du 13/08/2004, les collectivités adhérentes doivent entériner ces transferts de compétence ;

Cet accord doit être formalisé par délibération du Conseil Municipal ;

Le Conseil Municipal décide d'approuver les transferts et reprises de compétences optionnelles ci-dessus énoncées, et d'autoriser le Maire à signer toutes les pièces à intervenir pour mettre en œuvre cette décision.

Délibération à l'unanimité

V - Affaires en cours et Questions diverses :

- Salle Polyvalente :

- **Commission de sécurité** : réunion prévue le 13/04, les contrôles électrique, désenfumage et incendie ont été réalisés.
- **Chauffage** : un devis de la société Engie été établi pour le remplacement de la pompe à chaleur. Ce devis semble excessif. D'autres recherches doivent être **entreprises**.

- **Camping Municipal d Pontet :**

- La deuxième tranche de travaux est lancée, les travaux ont débutés.
- Il sera réalisé des prospectus pour l'ouverture prochaine
- Il est proposé des refaire une partie de la canalisation suspectée de fuir. En attente du devis.

- **Ecole – Coin dinatoire :** Le permis a été obtenu, L'architecte est chargé de réaliser le dossier de consultation des entreprises.

- **Camping Humawaka :** Monsieur le Maire donne lecture du courriel de l'Avocat du Camping Humawaka, sollicitant un recours gracieux concernant le mur de soutènement créé. L'ensemble des élus souhaite que les gérants de ce Camping se mettent en conformité concernant la construction de ce mur.

- **Projet Sylvaé :** Ce projet concerne la zone Pizzorno, mais également les propriétés privées autour de ce site. Monsieur le Maire donne lecture du courrier adressé par cette société à certains propriétaires privés. Des conseillers ne cautionnent pas le fait d'être associés au projet chez les privés.

- **Orange :** Monsieur le Maire informe l'assemblée, que l'opérateur Orange tiendra un stand d'information sur la Fibre, le mercredi 19/04/2023 Place Farnier.

- **Film « Canjuers, Yvette et moi »** diffusé ce soir à Montferrat.

Ce film est diffusé pour environ 100 €. Monsieur le Maire propose de demander une projection sur Comps, le 03 ou 10 juin 2023.

- **La réunion citoyenne sur le bien vivre au village** sera organisée le 21 avril 2023 à 17h00.

La séance est levée à 17h15

Le Maire
A. BARALE

